



Assemblée générale

Soixante-neuvième session

Documents officiels

Distr. générale
29 octobre 2014
Français
Original : anglais

Deuxième Commission

Compte rendu analytique de la 4^e séance

Tenue au Siège, à New York, le mercredi 8 octobre 2014, à 10 heures

Président : M. Cardi (Italie)

Sommaire


Débat général (*suite*)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent être signées par un membre de la délégation intéressée, adressées dès que possible au Chef du Groupe du contrôle des documents (srcorrections@un.org) et portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org/>).

14-62240X (F)



Merci de recycler 



La séance est ouverte à 10 h 5.

Débat général (suite)

1. **M. Henry Suárez Moreno** (République bolivarienne du Venezuela) dit qu'au cœur du débat se trouve un modèle économique de production, d'accumulation de richesses et de consommation qui a des effets préjudiciables sur les populations et l'environnement. L'aggravation de l'inégalité socioéconomique et la destruction de la nature ne sont que des symptômes de ce modèle. Les seules entreprises lucratives sont celles qui dépendent de la spéculation financière et des déséquilibres causés par le système économique international. Le modèle économique dominant concentre les ressources entre les mains de quelques-uns, au lieu de les utiliser pour produire des biens et des services et ainsi créer des emplois et accélérer l'élimination de la pauvreté et de la faim. Ce système économique conduit aussi à la désertification, à la perte de la diversité biologique et au changement climatique.

2. Avant l'ouverture de la vingtième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, une préconférence sociale sur le changement climatique, devant se tenir à Caracas, offrira aux gouvernements et aux organisations sociales une tribune où pourra se forger une alliance contre le changement climatique. Le développement durable demeure une priorité pour la communauté internationale. De nouvelles propositions de développement devraient être axées sur la manière d'éviter une répétition des récentes crises touchant les secteurs de l'économie, de l'énergie, de l'alimentation et de l'environnement. Tous les États doivent redéfinir leurs modèles de développement pour favoriser le flux systématique de ressources dans le cadre de l'aide publique au développement (APD). Face aux distorsions engendrées par le modèle capitaliste, il faut établir de nouveaux mécanismes pour s'attaquer au problème de la dette extérieure et dénoncer les fonds voutours qui menacent le processus de restructuration de la dette des pays en développement. L'intervenant confirme le soutien de la délégation vénézuélienne à l'initiative du Groupe des 77 et de la Chine se rapportant à des négociations sur un cadre réglementaire pour la restructuration de la dette.

3. L'établissement d'un nouveau système économique international pourrait contribuer au développement sur une base de paix et de solidarité.

Les instances de décision du système financier international devraient être démocratisées afin d'assurer une participation plus large aux pays en développement. Les États devraient conclure des accords sur le renforcement des stratégies visant à éliminer la pauvreté et l'exclusion sociale, notamment leurs moyens d'exécution.

4. **M. Estreme** (Argentine) dit que la complexité de l'actuelle situation internationale exige un ferme engagement envers l'inclusion sociale et l'élimination de la pauvreté comme composantes clefs du programme de développement pour l'après-2015. La dette extérieure reste un problème en souffrance. La spéculation sans scrupules des fonds voutours entrave le programme économique et politique tant des pays en développement que des pays développés. Par sa résolution 68/304, intitulée « Établissement d'un cadre juridique multilatéral applicable aux opérations de restructuration de la dette souveraine », l'Assemblée générale a décidé de s'engager dans un processus intergouvernemental transparent en vue de prévenir les activités prédatrices des fonds spéculatifs qui s'opposent à la croissance au profit de tous et au développement durable des populations. La difficulté immédiate est de définir les aspects techniques des négociations relatives à ce cadre au sein de l'Assemblée générale – seul organe international où tous les pays sont représentés sur un pied d'égalité – de manière à ce que les questions de fond puissent être abordées en 2015.

5. Le Gouvernement argentin a effectué des changements d'ordre économique, social et culturel pour assurer des niveaux de vie élevés dans le contexte d'un modèle de développement qui correspond aux caractéristiques politiques, historiques et culturelles de l'Argentine. Le programme de développement pour l'après-2015 ne réussira que s'il donne à chaque État la possibilité d'incorporer ce programme dans sa propre stratégie.

6. Toute personne a un droit inaliénable à la migration. Les raisons de cette migration tiennent aux forces de la mondialisation ainsi qu'aux conditions structurelles et politiques qui règnent dans les pays d'origine et de destination. L'Assemblée générale est la meilleure tribune où puisse se tenir un débat général sur la mobilité humaine en vue de l'adoption d'une convention sur la migration internationale. Les États doivent considérer les migrants comme des personnes ayant des droits et ne pas ériger en délit la migration

irrégulière. À cet égard, un débat multilatéral sur les causes sous-jacentes de la migration serait extrêmement utile. Le Gouvernement argentin est prêt à appuyer les initiatives qui font progresser le développement durable dans un authentique respect des droits de l'homme.

7. Les effets du changement climatique frappent les pays en développement bien que ce soit eux qui contribuent le moins au réchauffement climatique. L'Argentine est favorable à l'adoption d'instruments internationaux contraignants et réaffirme que la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques en est le point de départ le plus naturel. Les négociations doivent être transparentes, sans exclusion et fondées sur le consensus. Un nouvel accord mondial sur le changement climatique devra être conforme aux principes, aux dispositions et à la structure de la Convention. La délégation argentine appuie le principe de responsabilité commune mais différenciée et espère que la prochaine Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies sur les changements climatiques, qui va se tenir à Lima, aboutira à une première version du nouvel accord.

8. Un système commercial ouvert et non discriminatoire contribuera à promouvoir le développement agricole et la sécurité alimentaire. Seule l'application du mandat de Doha en matière agricole, en l'occurrence la réduction des subventions, l'accès plus facile aux marchés et l'élimination des primes à l'exportation par les pays développés, ainsi qu'un traitement spécial et différencié pour les pays en développement, pourrait résoudre les principales questions de sécurité alimentaire liées aux échanges commerciaux. Dans ce contexte, la coopération Sud-Sud est un complément naturel de la coopération Nord-Sud. La délégation argentine appuie non seulement la coopération Sud-Sud mais aussi la coopération triangulaire et décentralisée comme moyen de surmonter les difficultés que pose le développement et de créer de nouvelles capacités.

9. **M. Bhattarai** (Népal) dit que la soixante-neuvième session de l'Assemblée générale constitue la plateforme d'où l'on pourra imprimer un dernier élan à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et définir des objectifs de développement durable dans le contexte du programme de développement pour l'après-2015. C'est ce qui importe spécialement aux pays en développement sans

littoral et aux autres pays en développement dans la perspective de l'imminente deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral et de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement. Les pays les moins avancés sont les pays les plus éloignés de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et d'autres objectifs de développement adoptés au niveau international. L'objectif prioritaire de radier de la liste des pays les moins avancés la moitié de ceux qui y figurent, d'ici à 2020, et d'éliminer l'extrême pauvreté, d'ici à 2030, devrait être inscrit dans le programme de développement pour l'après-2015 en même temps que le parachèvement des objectifs du Millénaire pour le développement.

10. Le Népal ambitionne de sortir de la catégorie des pays les moins avancés d'ici à 2022 et sera bientôt l'hôte d'une conférence ministérielle des pays les moins avancés pour l'Asie et le Pacifique. Le programme de développement pour l'après-2015, notamment les objectifs de développement durable et leurs moyens de mise en œuvre, devrait se fonder sur les droits de l'homme universels, de même que sur des principes d'équité et de viabilité, et être axé sur l'élimination de la pauvreté, compte tenu des besoins spécifiques des pays les moins avancés, des pays de montagne et des pays sortant d'un conflit.

11. Le changement climatique neutralise les efforts de lutte contre la pauvreté dans les pays les moins avancés comme le Népal. La fonte des glaciers de l'Himalaya menace la stabilité hydrologique du système fluvial et provoque des phénomènes météorologiques violents qui se traduisent par des crues soudaines, des glissements de terrain, l'appauvrissement de la diversité biologique, la réduction de la productivité agricole et l'épuisement des ressources en eau potable, ce qui constitue une menace pour les moyens de subsistance de millions de personnes. Un accord juridiquement contraignant, au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques s'impose pour prendre en compte la vulnérabilité des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral, des pays de montagne et des pays sortant d'un conflit.

12. La réduction des risques de catastrophe dans les pays exposés aux catastrophes demande le partage des connaissances et de la technologie avec la communauté internationale. L'intervenant insiste sur la nécessité de l'investissement dans la réduction des risques de

catastrophe et le renforcement de la résilience dans les pays en développement. La troisième Conférence mondiale sur la réduction des risques de catastrophe, qui doit se tenir en 2015, devra se pencher sur ces besoins.

13. Le Gouvernement népalais a hâte de voir aboutir le Cycle de négociations de Doha pour le développement, notamment en ce qui concerne l'accès aux marchés en franchise de droits et hors quota, les règles d'origine, les barrières non tarifaires et l'aide pour le commerce. Il est urgent de mettre en application un instrument juridique contraignant.

14. L'aide publique au développement, principale source de financement externe pour de nombreux pays parmi les moins avancés, est essentielle à la croissance et au développement et les partenaires de développement du Népal ont tenu leurs promesses. La délégation népalaise appuie le principe « Unis dans l'action » avec son cadre général de suivi et de présentation de rapports. L'ONU devrait resserrer la coordination avec les institutions de Bretton Woods et l'Organisation mondiale du commerce afin de promouvoir une gouvernance économique mondiale équitable au sein de laquelle les pays en développement participent au processus décisionnel.

15. La Commission doit se tenir au courant des progrès réalisés dans les domaines économique et financier pour améliorer la qualité de vie de millions d'individus qui se trouvent encore aux prises avec la faim, la maladie, l'analphabétisme, le chômage et dans l'impossibilité d'acquérir des valeurs humaines communes. Elle doit être le trait d'union entre les endroits où les ressources abondent et ceux où elles manquent, de manière à ce que la richesse, la connaissance et la technologie puissent être mieux utilisées pour entraîner l'innovation et faire naître l'espoir dans la vie de millions d'individus. Elle doit en outre être une force morale apte à promouvoir le bien-être de l'humanité tout entière.

16. **M. Wang Min** (Chine) dit que pour promouvoir le développement, surmonter les difficultés que pose le changement climatique et mieux servir les intérêts communs de l'humanité, les États doivent mieux coordonner leurs initiatives de développement international. L'ONU doit continuer à jouer un rôle central à cet égard et l'Assemblée générale doit continuer à mobiliser la volonté politique internationale pour réaliser tous les objectifs du

Millénaire pour le développement. La communauté internationale doit mettre davantage de ressources à disposition pour financer des projets de développement et accélérer l'exécution des initiatives de développement existantes, en particulier dans les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement. Les pays en développement doivent également redoubler d'efforts pour faciliter le développement.

17. L'Assemblée générale doit chercher à faire en sorte que le programme de développement pour l'après-2015 soit équitable, sans exclusion et durable; il devra tirer parti des objectifs du Millénaire pour le développement, respecter le principe de responsabilité commune mais différenciée et reconnaître qu'il existe nombre d'approches diverses au développement. Il devra donner priorité à l'élimination de la pauvreté, à l'accélération du progrès social, à l'amélioration des moyens de subsistance, à la promotion de la croissance économique profitant à tous et au renforcement des mesures de protection de l'environnement. Il devra en outre prévoir des dispositions pour la création de mécanismes d'application effectifs. L'Assemblée générale devra en outre s'efforcer d'améliorer la gouvernance économique mondiale et d'encourager la création d'un environnement économique international favorable dans lequel l'Organisation mondiale du commerce jouera un important rôle de contrôle. Les vues des marchés émergents et des pays en développement devraient avoir davantage de poids dans les assemblées internationales et des efforts s'imposent pour alléger la charge de la dette des pays en développement, notamment par l'annulation ou la réduction de cette dette et un meilleur accès aux marchés pour écouler leurs produits.

18. La Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques doit rester la base des travaux visant à la conclusion, en 2015, d'un nouvel accord sur le changement climatique conforme au principe de responsabilité commune mais différenciée. Par ailleurs, l'Assemblée générale devra redoubler d'efforts pour obtenir un consensus général sur la manière de lutter contre le changement climatique, de stabiliser les prix des produits agricoles de base et de réaliser la sécurité énergétique.

19. Bien que sa croissance économique dépasse les 7,5 % par an, la Chine est résolue à améliorer son rendement énergétique et a réduit de 3,7 % sa consommation d'énergie par unité de PIB. Par son

économie en expansion, la Chine contribue à dynamiser la croissance économique du monde en développement. Adeptes convaincus de la coopération Sud-Sud, la Chine apporte une aide économique à de nombreux pays en développement et continuera de promouvoir la prospérité pour tous.

20. **M. Olguin Cigarroa** (Chili) dit que d'importants processus de négociation ont commencé ou commenceront prochainement. On aura besoin de souplesse et de volonté politique pour obtenir un consensus dans le domaine du développement durable afin d'éliminer la pauvreté et de créer des sociétés démocratiques sans exclusion. Le rapport du Groupe de travail ouvert sur les objectifs de développement durable met en évidence des points favorables à la réalisation de ces objectifs politiques, notamment des propositions concernant l'élimination de la pauvreté, l'autonomisation des femmes, la croissance économique au profit de tous, l'environnement et le changement climatique.

21. Le changement climatique constitue un défi pour tous les pays mais les pays développés doivent prendre l'initiative sur la base des principes concertés d'équité et de responsabilité commune mais différenciée. La délégation chilienne salue l'initiative du Secrétaire général d'avoir organisé le récent Sommet sur le climat en 2014. Le succès de l'imminente Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques est une condition préalable à l'adoption d'un instrument juridiquement contraignant et universel conformément à cette convention. Le Gouvernement chilien appuie la proposition de l'Équateur d'accueillir la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III) en 2016.

22. Alors qu'il occupe la Présidence du Groupe pilote sur les financements innovants pour le développement, le Chili espère coopérer avec les gouvernements, la société civile, le secteur privé et les milieux universitaires aux travaux préparatoires de la Conférence internationale sur le financement du développement en 2015. La Conférence abordera des questions laissées en suspens, comprises dans le Consensus de Monterrey, en particulier celles qui ont trait aux aspects systémiques et institutionnels du système international de financement, à savoir la question de la dette souveraine qui touche les emprunteurs aussi bien que leurs créanciers et a des incidences sur les niveaux de développement que les

pays peuvent atteindre. La récente adoption d'une résolution sur la restructuration de la dette souveraine est une mesure positive. La délégation chilienne espère que les pays qui n'ont pas appuyé le projet de résolution finiront par en mesurer l'importance.

23. Le Gouvernement chilien a organisé une consultation régionale préparatoire sur le financement du développement avec l'appui technique de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes. Il encourage les autres régions à entreprendre une initiative analogue. Le Chili a également intensifié sa participation à la coopération Sud-Sud et triangulaire et a démontré sa solidarité, dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce, en ouvrant son économie aux importations de pays les moins avancés, qui ont accès au marché chilien en franchise de droits et hors quota.

24. **M. Bodini** (Saint-Marin) dit qu'aucun pays, aucune banque centrale ou institution financière ou économique ne peut à elle seule trouver de solutions à long terme aux difficultés mondiales d'ordre économique et social. Les théories économiques et sociales en vigueur sont incapables d'expliquer les réalités courantes et la révolution dans le domaine des technologies de l'information, alors qu'elle permet la diffusion des nouvelles et de l'information en temps réel, souligne l'impuissance du monde à résoudre nombre des problèmes auxquels il est confronté. Une approche concertée est nécessaire et, à cet égard, l'Organisation des Nations Unies doit continuer de faciliter les débats sur les stratégies à long terme qu'il conviendrait d'adopter pour résoudre les problèmes d'importance mondiale. Saint-Marin applaudit la proposition du Groupe de travail ouvert sur les objectifs de développement durable, qui traduit sans ambiguïté le désir des États Membres de collaborer pour apporter des solutions aux problèmes que doivent affronter les pays et les régions. Il faut maintenant s'efforcer de hiérarchiser les tâches qui doivent être entreprises pour répondre aux aspirations des États Membres et de leurs populations. Les pays ne doivent épargner aucun effort pour tenir les promesses qu'ils ont faites à leurs peuples : en effet, lorsque certains États manquent à tenir leurs promesses, cela exacerbe le mécontentement dans la population et attise les émeutes violentes. Le monde a besoin d'un plan à long terme qui favorisera la prospérité et posera les fondations d'un avenir plus prévisible.

25. **M. Masood Khan** (Pakistan) dit que l'actuelle session de la deuxième Commission sera de loin la plus importante car elle sera l'artisan du programme de développement pour l'après-2015. Il n'est point besoin de réinventer la roue et les travaux de la Commission devront plutôt tirer parti des expériences accumulées et de la sagesse collective. Les objectifs du Millénaire pour le développement ont changé le discours sur le développement et le programme correspondant en réduisant la pauvreté et en stimulant le développement socioéconomique. La mortalité maternelle et infantile a baissé; l'accès à l'eau potable, à l'éducation et aux services de santé s'est amélioré; l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes ont progressé, mais il reste encore beaucoup à faire. L'un des obstacles à la réalisation des objectifs du Millénaire a été l'insuffisance des ressources. Les Nations Unies et d'autres organismes doivent veiller à ce que des ressources suffisantes soient disponibles pour mener à bien tous les mandats intergouvernementaux. Cela demandera non seulement l'aide publique au développement mais également de multiples partenariats, la paix et la stabilité, une gouvernance démocratique, la primauté du droit, l'accès à la justice, le respect des droits de l'homme, l'égalité des sexes et surtout le renforcement des institutions.

26. Dans le prochain rapport de synthèse du Secrétaire général, les travaux du Groupe de travail ouvert sur les objectifs de développement durable et les recommandations du Comité intergouvernemental d'experts sur le financement du développement durable devront être harmonisés avec le document final de la Conférence internationale de 2015 sur le financement du développement, afin de libérer les ressources nécessaires dans le cadre de partenariats entre les Nations Unies, le secteur privé, la société civile et les institutions financières multilatérales. Le Consensus de Monterrey a mis en évidence l'action gouvernementale nécessaire pour réaliser les objectifs de développement concertés sur le plan international et souligné que les progrès accomplis à ce jour devaient être évalués.

27. Nous avons la preuve scientifique incontestable que l'accroissement des émissions risque de pousser la température moyenne du globe au-dessus de 20 °C et que l'activité humaine est la principale cause du réchauffement mondial observé. Les décisions prises dans le cadre du nouvel accord mondial sur le climat qui doit être négocié en 2015 ne devront pas entraver la croissance et le développement dans les pays en

développement. Le programme de développement pour l'après-2015 devra compléter les objectifs de développement des pays en développement; promouvoir l'autosuffisance et l'utilisation des ressources autochtones; stimuler le commerce régional; encourager l'utilisation des services modernes pour surmonter les obstacles à la croissance, à la création d'emplois et aux efforts visant à mettre l'énergie propre à la portée de tous; assurer la gouvernance efficace et la viabilité de l'environnement sans compromettre la croissance; mobiliser le secteur privé et les banques, et instaurer un système d'examen.

28. Les principales faiblesses de l'économie mondiale sont la dette souveraine, un secteur bancaire fragile, une faible demande et un fort taux de chômage. L'instauration d'un cadre multilatéral pour la restructuration de la dette souveraine assurerait la viabilité de la dette. L'investissement des ressources pourrait renforcer les capacités productives et la résilience des pays en développement.

29. **M. Sinhaseni** (Thaïlande) dit que la Thaïlande a constructivement contribué aux négociations du Groupe de travail ouvert sur les objectifs de développement durable et est fermement convaincue que les objectifs proposés doivent constituer le fondement des négociations sur le programme de développement pour l'après-2015. En 2014, la Thaïlande a accueilli le Forum Asie-Pacifique pour le développement durable et la sixième Conférence ministérielle asiatique sur la réduction des risques de catastrophe. De telles réunions donnent à la région davantage voix au chapitre dans les délibérations mondiales en cours. La Thaïlande est vivement préoccupée par l'inégalité persistante et croissante. La pauvreté, la faim, le chômage et les inégalités en matière d'accès à l'éducation et aux soins de santé attisent les troubles sociaux et l'extrémisme. Pour parvenir à une croissance profitant à tous, durable et équitable et transformer réellement la vie des gens, le nouveau programme devra adopter une approche fondée sur les droits, mettant nettement l'accent sur l'universalité, l'égalité, l'équité, l'accessibilité et la primauté du droit.

30. Le Plan national de développement économique et social (2012-2016) de la Thaïlande a été inspiré par la philosophie de l'économie d'autosuffisance formulée par le Roi de Thaïlande. Cette philosophie met l'accent sur la modération, la résilience et le bon sens et rend la viabilité possible dans tous les aspects

de la vie des individus. Les pays en développement, notamment les moins avancés, les pays sans littoral, les petits États insulaires en développement et les pays émergeant d'un conflit, doivent être dotés des ressources et des outils nécessaires à la réalisation de leurs objectifs de développement durable. La Thaïlande appuie sans réserve les négociations en cours sur un mécanisme de facilitation tendant à promouvoir le développement, le transfert et la diffusion de technologies propres et respectueuses de l'environnement, et les efforts visant à créer des partenariats régionaux et mondiaux pour le développement, y compris des partenariats entre secteur public et secteur privé. La Thaïlande est prête à partager ses données d'expérience et à prêter assistance dans certains domaines tels que l'agriculture, la sécurité alimentaire, l'éducation et la santé. Engagée à promouvoir la sécurité alimentaire pour les générations présentes et futures, la Thaïlande attache une grande importance à la Journée mondiale des sols, le 5 décembre, et note que 2015 sera l'Année internationale des sols. La Thaïlande aide également certains pays à renforcer leurs systèmes de santé, au moyen de son Programme de renforcement des capacités en matière de couverture sanitaire universelle, ce qui encourage la coopération technique internationale.

31. Le monde doit adopter un nouvel accord juridiquement contraignant et efficace à la vingt et unième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et à la onzième session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto. La réduction des risques de catastrophe est également un élément important dont il faudra tenir compte dans le nouveau programme de développement. La Thaïlande a constaté que les communautés résilientes assuraient une meilleure préparation et une meilleure réaction aux catastrophes. En décembre, elle organisera la commémoration du dixième anniversaire du tsunami de l'Océan indien et, à cette occasion, soulignera l'importance des systèmes d'alerte avancée pour atténuer les effets des catastrophes naturelles et d'autres phénomènes extrêmes.

32. Le commerce est l'un des principaux moteurs du développement durable pour tous, ce qui doit être fortement souligné dans le nouveau programme de développement. On a besoin d'un système commercial

multilatéral qui soit universel, juste, fondé sur des règles, ouvert, sans exclusion et équitable. Se déclarant préoccupé par le ralentissement de la croissance commerciale, l'intervenant demande que des mesures soient prises de toute urgence pour réduire ou éliminer les subventions et les restrictions faussant les échanges commerciaux, faciliter l'accès aux mécanismes de financement du commerce et stimuler l'investissement. La charge de la dette extérieure des pays en développement devrait être traitée dans le cadre d'une coopération internationale plus vigoureuse et d'un renforcement du partenariat international pour le développement. On doit en outre s'efforcer de promouvoir la participation pleine et équitable des pays en développement au système financier mondial.

33. **M. Gonchig** (Mongolie) dit que, pour louable qu'il soit, le rapport du Groupe de travail ouvert sur les objectifs de développement durable aurait gagné à mieux décrire les préoccupations particulières aux pays en développement sans littoral. Ce rapport servira de base à l'incorporation des objectifs dans le programme de développement pour l'après-2015 et ne doit pas être renégocié.

34. Comme de nombreux pays en développement, la Mongolie pâtit du changement climatique. Elle salue les efforts du Secrétaire général pour mobiliser la volonté politique en vue de contrecarrer ce phénomène. La Mongolie est soucieuse de promouvoir le développement durable et la transition vers une économie à faible émission de carbone. À cette fin, sa politique de développement vert a encouragé l'adoption de technologies à faible émission et réduisant la vulnérabilité aux effets du changement climatique en vue de stimuler la croissance économique et a aidé le Gouvernement à établir des priorités pour la croissance verte et le programme de développement pour l'après-2015. La Mongolie a également élaboré un projet de loi visant à réduire les inégalités de revenus et à financer le développement durable.

35. La Mongolie a établi des relations commerciales avec 130 pays environ. Les marchandises sont généralement importées et exportées par des ports de Chine et de Russie et des ressortissants de 116 pays travaillent actuellement en Mongolie. Cette dernière est convaincue que des échanges commerciaux équitables, transparents, sans exclusion et prévisibles renforcent les marchés et créent des emplois. Les pays en développement sans littoral doivent donc élaborer

des politiques commerciales cohérentes, investir dans l'infrastructure, promouvoir la connectivité et s'efforcer de produire des biens à des prix compétitifs qui répondent aux normes internationales. La Mongolie a récemment signé des accords avec la Chine et la Russie pour resserrer ses liens économiques avec ces pays. En juin, elle a accueilli un atelier international de haut niveau sur l'Accord de facilitation du commerce de l'Organisation mondiale du commerce et ses incidences pour les pays en développement sans littoral. La Mongolie a également formé un groupe de réflexion international sur les pays en développement sans littoral auquel ces pays sont invités à se joindre à la première occasion. La Mongolie a bon espoir que la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral mobilisera une forte volonté politique pour prendre en compte la vulnérabilité particulière de ces pays.

36. **M. Kohona** (Sri Lanka) dit que le programme de développement pour l'après-2015 devra faire fond sur les succès des objectifs du Millénaire, refléter les conclusions et principes convenus lors de la Conférence des Nations Unie sur le développement durable (Rio+20), maintenir le principe de responsabilités communes mais différenciées et équilibrer la croissance économique et la protection de l'environnement. Les pays développés ont échoué dans la réalisation de l'objectif 8 sur l'instauration d'un partenariat mondial pour le développement : échec qui ne doit pas se reproduire avec le programme de développement pour l'après-2015. Il est en effet crucial que les pays développés honorent les engagements qu'ils ont pris envers les pays en développement, compte tenu surtout des dégâts que les pays développés causent à l'environnement. Les conclusions du Groupe de travail ouvert sur les objectifs de développement durable ne doivent pas être renégociées. Les pays doivent pouvoir établir leurs propres priorités nationales; au lieu de demander aux pays de réaffecter leurs dépenses internes, il faudrait plutôt se concentrer sur un renforcement des partenariats entre pays développés et en développement.

37. Sri Lanka attache une importance particulière aux questions concernant les jeunes et est convaincue que la création d'une base de ressources humaines solide et durable pour l'avenir est une nécessité pour le développement. Le pays accorde donc une attention prioritaire au perfectionnement des compétences des jeunes et a accueilli le Forum des jeunes du

Commonwealth en 2013 ainsi que la Conférence mondiale de la jeunesse en mai.

38. Les technologies de l'information et des communications (TIC) ont montré qu'elles étaient un catalyseur actif capable de faciliter et d'accélérer le développement dans un large éventail de pays et devraient également faire partie intégrante du programme de développement pour l'après-2015. Sri Lanka, comme d'autres pays en développement, travaille à réduire le fossé numérique, notamment en établissant pour les TIC un cadre réglementaire habilitant et en encourageant le secteur privé à investir dans ce domaine. Près de 50 % de la population est informatisée et l'on prévoit que les TIC rapporteront près de 5 milliards de dollars d'ici à 2022.

39. Le programme de développement pour l'après-2015 doit également promouvoir l'utilisation viable des ressources marines qui, dans de nombreux pays, contribuent grandement à l'élimination de la pauvreté, à la croissance économique et à la sécurité alimentaire. Le programme doit tenir compte des pays à revenu intermédiaire, qui sont le creuset de la force active mondiale et représentent un potentiel agricole et industriel; il doit en outre faciliter la réforme des institutions de gouvernance économique mondiale afin que les pays en développement puissent mieux s'y faire entendre et participer au processus décisionnel. À cet égard, Sri Lanka est d'avis que si la coopération Sud-Sud commence à se montrer comme un puissant moteur de développement, la coopération Nord-Sud restera cruciale dans les prochaines années.

40. Bien qu'aux prises avec un redoutable groupe terroriste et subissant encore les effets du tsunami dévastateur de 2004, Sri Lanka a réalisé la plupart des objectifs du Millénaire pour le développement et s'est classée en tête des pays d'Asie du Sud dans l'indice de développement humain de 2013. Sri Lanka encourage le développement au service de tous et sans exclusion dans des domaines comme l'agriculture, l'aménagement des infrastructures, les télécommunications et l'aménagement urbain, en particulier dans le nord du pays qui a anormalement souffert de la violence. En 2013, la croissance économique a atteint près de 8 % et le revenu par habitant 3 280 dollars, tandis que la pauvreté absolue a radicalement baissé à 6,7 %. Sri Lanka réalisera sans peine son objectif d'éducation primaire universelle d'ici à 2015; s'agissant de son objectif de réduire à 9,02 pour 1 000 naissances vivantes le taux de

mortalité infantile, Sri Lanka se trouve à égalité avec de nombreux pays riches.

41. Sri Lanka est fermement convaincue que la paix et la sécurité sont essentielles pour le développement et confirme son appui à la création d'un État de Palestine souverain, indépendant, viable et uni à l'intérieur de frontières sûres et reconnues, côte à côte et en paix avec Israël. Sri Lanka espère vivement pouvoir accueillir la Palestine en qualité de Membre à part entière de l'Organisation des Nations Unies.

42. **M^{me} Al-Thani** (Qatar) dit que même si la responsabilité de l'allocation des ressources au développement incombe aux pays en développement, les pays donateurs se doivent de leur apporter une aide, d'alléger le fardeau de leur dette et de faciliter les échanges commerciaux. À cet égard, le Qatar est extrêmement inquiet de voir que le Cycle de négociations de Doha s'est enlisé, ce qui compromet l'établissement d'un système commercial multilatéral sans discrimination et équitable, et appelle à une application intégrale des documents finals de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) de 2012 et de la Conférence Rio+20. Le Qatar n'épargne aucun effort pour rejoindre les rangs des pays avancés, d'ici à 2030, et s'attache à promouvoir le développement durable pour ses citoyens et à renforcer ses institutions nationales et celles de la société civile.

43. Le Qatar se classe parmi les plus ardents partisans des initiatives de coopération Sud-Sud. Sachant que de nombreux pays en développement ont besoin d'aide pour lutter contre la dégradation des sols et la désertification, il a facilité l'établissement d'une Alliance mondiale des zones arides. Le Qatar est par ailleurs profondément préoccupé par les pratiques illégales et inhumaines d'Israël dans le territoire palestinien occupé, et le Golan syrien occupé, qui ont un effet préjudiciable, notamment sur l'économie et l'environnement. Israël doit honorer les obligations qui lui incombent en vertu du droit international et cesser ces pratiques immédiatement. Le peuple palestinien doit pouvoir exercer sa souveraineté sur l'ensemble du territoire palestinien, y compris Jérusalem-Est, et exercer son droit au développement durable. La paix, la stabilité et le développement durable sont étroitement liés; la promotion de ces trois éléments profiterait à tous les peuples du monde.

44. **M. Abdo** (Yémen) dit que le programme de développement pour l'après-2015 doit donner priorité à l'élimination de la pauvreté et les négociations sur ce programme doivent se dérouler simultanément avec les délibérations sur la création d'un authentique partenariat international pour le financement du développement durable. Par ailleurs, le forum politique de haut niveau pour le développement durable doit assumer les responsabilités qui lui ont été attribuées par la Conférence Rio+20 s'agissant de suivre les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable.

45. La stabilité, la sécurité, la bonne gouvernance et les mesures efficaces pour combattre la corruption et promouvoir la responsabilisation sont des conditions préalables indispensables pour le développement. Bien que le Yémen continue de souffrir de l'instabilité politique et de la violence, le Gouvernement yéménite s'emploie à réaliser les principaux objectifs socioéconomiques et, malgré ses ressources financières limitées, travaille avec la communauté internationale à restaurer la stabilité économique et à promouvoir le développement.

46. Dans leur majorité, les pays les moins avancés auront besoin d'une assistance d'envergure si l'on veut qu'ils réalisent leurs objectifs de développement. Il est essentiel que le Programme d'action d'Istanbul soit pleinement mis en œuvre pour permettre à ces pays d'accroître leur capacité productive. La communauté internationale doit aussi établir des mécanismes bien adaptés au transfert de technologies entre États.

47. Le changement climatique fait gravement obstacle aux efforts déployés par les pays en développement pour éliminer la pauvreté et constitue même une menace existentielle pour certains États. Le changement climatique apparaît de plus en plus comme un facteur qui compromet la stabilité et attise les conflits. La communauté internationale doit donc prendre des mesures concertées pour relever les défis que pose le changement climatique, conformément au principe de responsabilité commune mais différenciée, et dans la ligne des instruments internationaux, notamment la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et le Protocole de Kyoto. Le Fonds vert de Copenhague pour le climat doit aussi être doté de ressources financières suffisantes de manière à pouvoir jouer un rôle actif dans l'aide aux pays en développement, visant l'atténuation des effets du changement climatique et l'adaptation à ces effets.

48. **M. Oguntuyi** (Nigéria) dit que de grands progrès ont été accomplis sur le plan de la croissance économique et du développement, mais des millions de personnes se trouvent encore privées de logements décentes, de soins de santé, d'écoles, d'eau potable et de sécurité alimentaire, entre autres indices du développement humain. La délégation nigérienne salue les documents finals du Groupe de travail ouvert sur les objectifs de développement durable et du Comité intergouvernemental d'experts sur le financement du développement durable, ainsi que les dialogues structurés sur les arrangements possibles concernant un mécanisme facilitateur visant à promouvoir le développement et le transfert de technologies respectueuses de l'environnement. Le débat mondial sur le programme de développement pour l'après-2015 devra surtout s'attacher à promouvoir les stratégies de réduction de la pauvreté. L'aide publique au développement peut servir de catalyseur pour le développement et l'élimination de la pauvreté, en particulier dans les pays les moins avancés, les pays sans littoral et les petits États insulaires en développement. Les pays développés devront honorer leur engagement de doubler l'aide publique au développement. Il faut une volonté politique pour assurer un financement suffisant en vue de réaliser les objectifs de développement concertés sur le plan international.

49. Les pays en développement et les pays les moins avancés doivent commencer à concentrer leur attention sur des mécanismes de financement novateurs, la mobilisation des ressources nationales et l'interdiction de l'utilisation illégale des ressources naturelles. Le programme de transformation préconisé par le Président du Nigéria vise à stimuler les exportations, à attirer l'investissement direct étranger et à diversifier l'économie.

50. Le changement climatique, la dégradation des sols et la perte des habitats sont responsables de mauvaises récoltes, de destruction du cheptel et de pénuries d'eau dans certaines régions comme le Sahel et la Corne de l'Afrique. C'est d'un engagement mondial dont on a besoin pour aborder des problèmes comme la croissance, la biodiversité, la viabilité de l'agriculture, la sécurité alimentaire, la pauvreté et le changement climatique. La Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel vise à créer des potentialités, à favoriser le développement, à éviter l'agitation politique et à empêcher la région de devenir

un terreau fertile pour le terrorisme et les activités criminelles. Les Nations Unies doivent continuer à galvaniser la volonté politique, à élaborer des normes et à renforcer la capacité des États et d'autres acteurs à relever les défis auxquels le Sahel est confronté. La Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques est le dispositif tout désigné pour traiter du changement climatique, qui a provoqué des inondations au Nigéria et a eu des effets préjudiciables sur la vie de millions de personnes. La communauté internationale devra accélérer ses efforts pour stabiliser les concentrations de gaz à effet de serre et la proche Conférence des Parties à cette convention devra aborder la question du Fonds vert pour le climat pour lutter contre les effets du changement climatique sur l'environnement.

51. **M^{me} Cousens** (États-Unis d'Amérique) dit que la communauté internationale a une occasion unique de sortir de l'extrême pauvreté ceux qui, au nombre de 1,2 milliard, s'y trouvent encore, en stimulant le développement tout en préservant l'environnement. Il faut adopter une approche stratégique et ordonnée pour éviter à la Commission les doubles emplois et pour qu'elle appuie efficacement le programme de développement pour l'après-2015 et les conclusions de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement. On devra s'employer à poursuivre la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement restés en suspens en demandant aux parties prenantes de se concentrer sur les points essentiels tels que la pauvreté, la santé, l'éducation, la sécurité alimentaire et l'assainissement. Priorité devra également être accordée à certains moteurs de développement confirmés comme, par exemple, l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, la croissance économique régulière, l'énergie durable pour tous, la bonne gouvernance et la création d'environnements institutionnels qui encouragent l'investissement, l'entreprise et la création d'emplois.

52. L'attention accrue accordée aux questions de viabilité, notamment en rapport avec le milieu marin doit être louée. Il est vital de maintenir des stocks halieutiques, de réduire la pollution marine, de freiner l'acidification des océans et d'étendre les zones marines protégées. Le changement climatique est une autre question source de vive inquiétude; il menace la vision commune de possibilités et de développement ouverts à tous et peut accélérer et amplifier les risques dans d'autres domaines vitaux tels que la sécurité

alimentaire, la biodiversité et la vulnérabilité aux catastrophes naturelles. Il est donc impératif que les efforts de développement du monde s'attaquent à ces domaines clefs.

53. Les États-Unis, pays qui est le principal fournisseur d'aide publique au développement, ont versé plus de 31 milliards de dollars d'APD en 2013 et s'engagent à assurer son utilisation avisée et transparente, surtout pour aider les populations les plus vulnérables. Toutefois, les flux d'APD se sont réduits par rapport à d'autres sources de financement. Il faut donc promouvoir la coopération pour mobiliser le financement nécessaire au développement à partir d'une large diversité de sources nationales, internationales, publiques et privées, et promouvoir la transparence pour s'assurer que ces ressources sont intégralement utilisées à une rentabilisation durable du développement.

54. Le maintien d'un système commercial multilatéral ouvert, fondé sur des règles et sans discrimination est essentiel et a l'immense potentialité de sortir les populations concernées de la pauvreté. Les États-Unis sont fermement résolus à aider les pays à utiliser le crédit en vue de réaliser le développement durable. À cet égard, la crise de la dette souveraine doit être résolue sans créer d'inutiles incertitudes sur le marché ni d'effets négatifs sur les coûts et les possibilités de prêts aux pays en développement. Le Fonds monétaire international et l'Association internationale des marchés de capitaux ont fait de considérables progrès dans ce but et les États-Unis continuent de considérer ces institutions comme spécialement bien placées pour résoudre les problèmes liés à la restructuration de la dette souveraine.

55. La croissance de l'Afrique a pour moteur des politiques et des réformes qui attirent l'investissement, réduisent les barrières commerciales et favorisent l'intégration régionale. Les travaux de la Commission doivent s'appuyer sur la gouvernance du continent. Les besoins et la voix des pays les moins avancés doivent rester au premier plan dans les débats de la communauté internationale et tout nouveau programme d'action pour les pays en développement sans littoral, dont la croissance économique croît d'environ 6 % l'an, devra refléter l'esprit du constructif Programme d'action d'Almaty et s'en inspirer. Les États-Unis sont résolus à promouvoir le développement durable de tous les petits États insulaires en développement et sont

prêts à soutenir la trajectoire de croissance de Samoa de manière concrète et pratique.

56. **M. Shihab** (Maldives) dit que la récente troisième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement a donné l'occasion de préparer la voie pour une gamme complète de questions concernant de petits États insulaires en développement comme les Maldives. Durant la présente session, la deuxième Commission devra élaborer un plan d'action en vue de l'application intégrale de la trajectoire de croissance de Samoa, adoptée à ladite conférence. La trajectoire de croissance de Samoa devrait être mise en œuvre de concert avec le Programme d'action de la Barbade et la Stratégie de Maurice pour son application ultérieure. Une catégorie spéciale devrait être créée dans le système des Nations Unies pour tenir compte des difficultés qui assaillent les petits États insulaires en développement. Les Maldives ne sont que le troisième pays à sortir de la catégorie des pays les moins avancés mais les défis structurels inhérents à la qualité d'archipel, formé d'un chapelet de petites îles éloignées et de faible altitude, sont bien réels. Les économies d'échelle sont impossibles et les coûts des transports nationaux et internationaux sont élevés.

57. Le rapport du Groupe de travail ouvert sur les objectifs de développement durable devra former la base du programme de développement pour l'après-2015, qui doit tenir compte des insuffisances des objectifs du Millénaire pour le développement et inclure en particulier une version mise à jour de l'objectif 8 sur le partenariat mondial pour le développement. Ce n'est que dans un cadre international où les petits États insulaires en développement sont traités comme des partenaires égaux, qu'ils peuvent réaliser l'objectif ultime de résilience.

58. Pour les Maldives, le développement durable concerne surtout les océans dont la population maldivienne dépend entre autres pour sa nourriture et les transports. Le changement climatique menace l'environnement, l'économie et l'existence même des Maldives où les régimes météorologiques sont très changeants et où les longues périodes de sécheresse limitent l'approvisionnement en eau potable et la capacité de l'État à fournir de l'eau aux îles extérieures. Pour un archipel composé de 1 190 îles, dont 80 % ont une altitude d'à peine un mètre au-dessus du niveau moyen de la mer, la montée du niveau

de la mer est une terrible menace. Selon de récentes estimations, il faudrait qu'au cours des prochaines décennies les Maldives investissent 1,5 milliard de dollars dans l'adaptation aux effets du changement climatique et l'atténuation de ces effets. Il faut donc espérer que le soutien public et l'attention renouvelée des dirigeants du monde conduiront, en 2015, à l'adoption d'un instrument juridiquement contraignant. Les nouveaux objectifs liés au climat et les contributions au Fonds vert pour le climat sont encourageants.

59. La récente attaque sur Gaza est un rappel des souffrances qu'endure le peuple palestinien dans le territoire palestinien occupé. Jusqu'à ce que la solution des deux États fondée sur les frontières d'avant 1967 soit réalisée, la Puissance occupante doit se conformer au droit international et aux résolutions de l'ONU.

60. **M^{me} Ibrahimova** (Azerbaïdjan) dit que la coopération Nord-Sud et Sud-Sud offre aux pays en développement la possibilité de maintenir une croissance économique régulière, au titre d'un partenariat entre parties égales fondé sur la solidarité. L'Équipe spéciale des Nations Unies chargée du programme de développement pour l'après-2015 a réuni plus de 160 organismes des Nations Unies et d'organisations internationales en vue d'établir un plan d'action dans le but d'aider les pays à résoudre l'ensemble des problèmes liés aux conflits et à la fragilité, à l'éducation, à la protection de l'environnement, à la gouvernance, à la croissance et à l'emploi, à la santé, à la faim et à d'autres questions vitales. Le programme de développement comprend des cibles et des listes de résultats mesurables adaptés aux réalités et aux priorités de chaque pays. Le Gouvernement azerbaïdjanais estime qu'un objectif ne peut être considéré comme atteint que si tous les paramètres de la cible ont été satisfaits pour le plus faible quintile de la population intéressée. L'Azerbaïdjan espère que les objectifs proposés pour le nouveau programme fourniront une base solide à partir de laquelle les pays pourront agir et adhère totalement à l'application intégrale de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement, du Plan de mise en œuvre du Sommet mondial pour le développement durable, de la Déclaration de Johannesburg sur le développement durable et de tous les textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies dans les domaines économique et social. Les moyens de la mise en œuvre préconisés par

ces documents sont indispensables à la conversion des engagements en réalisations concrètes.

61. En vue de fournir une énergie à des prix abordables pour tout le monde et de combattre les effets du changement climatique, l'Azerbaïdjan a ouvert une centrale éolienne et une fabrique de panneaux solaires. Le Gouvernement azerbaïdjanais envisage de porter la part des sources d'énergies renouvelables à 9,7 % de la consommation totale d'énergie, soit trois fois le taux actuel, d'ici à 2020. Cette tendance n'est peut-être pas typique pour les pays riches en pétrole et en gaz, mais il leur incombe néanmoins de contribuer à la protection de l'environnement en investissant dans les énergies renouvelables afin de réduire la consommation des formes traditionnelles d'énergie. L'Azerbaïdjan est un fournisseur régulier d'énergie sur le marché mondial et a récemment ouvert le corridor sud-européen, projet de 15 milliards de dollars assorti de la construction d'un système de gazoducs permettant à l'Europe d'importer du gaz d'une nouvelle base de ressources en Azerbaïdjan.

62. Le Gouvernement azerbaïdjanais soutient le Programme d'action d'Almaty consacré aux besoins spécifiques des pays en développement sans littoral, sous forme d'un nouveau cadre de coopération mondiale en matière de transport en transit. L'une des principales réussites de l'Azerbaïdjan dans le secteur des transports a été le lancement d'un projet de ligne de chemin de fer Bakou-Tbilissi-Kars en coopération avec la Géorgie et la Turquie. L'Azerbaïdjan s'est également engagé à fournir de l'aide humanitaire et s'est déjà fait reconnaître comme partenaire donateur émergent.

63. **M. Kogda** (Burkina Faso) dit qu'environ 1,5 milliard de personnes vivent avec moins d'un dollar par jour. Pour elles, la sécurité alimentaire est une préoccupation quotidienne, tandis que l'accès à l'eau potable et les soins de santé sont un luxe. La communauté internationale doit mobiliser des ressources et renforcer la solidarité en réformant le système économique et financier compte tenu des besoins des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement. L'accès aux ressources économiques et financières doit s'étendre aussi aux plus pauvres pour leur propre avancement, et tout particulièrement la promotion de l'autonomisation des femmes. Les efforts internationaux appuyés par l'aide

publique au développement, le financement du développement et les partenariats public-privé doivent être mutuellement profitables et fondés sur le principe de responsabilités partagées. Une coopération Sud-Sud et triangulaire plus serrée, par le biais des échanges commerciaux, de la mise en commun des données d'expérience et des compétences, mettra à profit le potentiel des pays en développement.

64. Pour réagir au défi du changement climatique, la combativité à l'échelon communautaire doit être dynamisée sur le plan de la prévision et de la gestion des risques. Les engagements internationaux en rapport avec la réduction des émissions de gaz à effet de serre et le transfert de technologies novatrices font partie des meilleures pratiques en matière d'énergie propre et en vue de limiter le réchauffement climatique.

65. **M. Zamora Rivas** (El Salvador) dit que la crise financière et économique mondiale a empêché de nombreux pays de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement. La pauvreté, le chômage et le sous-emploi ont augmenté en même temps que l'investissement dans les pays en développement a diminué. Le rapport du Groupe de travail ouvert sur les objectifs de développement ne doit pas être renégocié mais plutôt former la base des efforts déployés pour incorporer les objectifs de développement durable dans le programme de développement pour l'après-2015. Les nouveaux objectifs doivent en outre reprendre ce qui est resté inachevé dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

66. Le financement du développement est essentiel à la mise en œuvre des objectifs de développement durable et au programme de développement pour l'après-2015. Un partenariat mondial pour le développement fondé sur le Consensus de Monterrey, la Déclaration de Doha et le document final de Rio+20 devra être intégré dans le cadre de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement. L'aide publique au développement est vitale pour la réalisation des objectifs de développement convenus sur le plan international, mais la crise économique et financière en a entraîné la réduction et a provoqué une résistance à toute augmentation de la part versée aux pays à revenu intermédiaire, catégorie qui doit d'ailleurs être redéfinie sur la base de critères autres que le seul indice de revenu par habitant. D'autres facteurs, tels que l'inégalité, la pauvreté, l'investissement, l'épargne,

la productivité, l'éducation, la parité hommes-femmes, et l'environnement, doivent également être retenus.

67. El Salvador réaffirme son appui à la réforme des structures de la gouvernance économique mondiale afin d'obtenir une meilleure coordination des questions financières et monétaires internationales grâce à un renforcement des liens entre l'ONU, le Groupe de la Banque mondiale, le Fonds monétaire international et l'Organisation mondiale du commerce. La participation accrue des pays en développement renforcera la légitimité des institutions de Bretton Woods. La résolution récemment adoptée par l'Assemblée générale, intitulée « Établissement d'un cadre juridique multilatéral applicable aux opérations de restructuration de la dette souveraine », confirme que le monde de la finance, les pays débiteurs et les institutions financières reconnaissent que le problème vient d'un manque de réglementation internationale applicable à ces processus.

67. La crise économique et financière a également eu des effets sur les transferts d'argent des Salvadoriens qui vivent dans les pays développés. La délégation salvadorienne appuie donc les politiques d'inclusion qui défendent les droits de l'homme des migrants et des membres de leur famille. Les questions de migration devront figurer dans le programme de développement pour l'après-2015, dans une perspective à long terme qui souligne le principe de responsabilité commune et tient compte de tous les facteurs qui influent sur les mouvements migratoires.

68. Les pays en développement, y compris El Salvador, ne sont pas responsables du changement climatique mais sont les premiers à en subir les conséquences. Il ne peuvent rien ou pas grand-chose pour diminuer les émissions nocives et en sont réduits à prendre des mesures d'atténuation des effets ou d'adaptation à ceux-ci dans le but de réduire les pertes en vies humaines et le coût des catastrophes naturelles. La communauté internationale a l'obligation de lutter contre les causes du problème et de prendre en compte les questions de vulnérabilité et d'adaptation.

69. **M. Bishnoi** (Inde) dit que la Commission a un rôle majeur à jouer pour faciliter les débats sur le programme de développement pour l'après-2015, les mécanismes de financement du développement et le transfert des technologies. Bien que l'Inde ne soit pas entièrement d'accord avec toutes les conclusions formulées par le Groupe de travail ouvert sur les

objectifs de développement durable, notamment en ce qui concerne la technologie, elle approuve l'accent mis par le Groupe sur le fait que l'élimination de la pauvreté se trouve au cœur des initiatives de développement et sa réaffirmation du principe de responsabilité commune mais différenciée. Les conclusions fournissent une solide base pour l'intégration des objectifs de développement durable dans le programme de développement pour l'après-2015; insistent sur la nécessité de promouvoir une croissance économique vigoureuse et soutenue, le développement industriel et l'aménagement des infrastructures ainsi que le plein emploi; mettent en valeur de manière équilibrée les trois dimensions du développement durable et élaborent un ambitieux plan d'action pour rationaliser les modes de consommation et préserver l'environnement.

70. Pour mettre efficacement en œuvre l'ambitieux programme mondial de développement, il faudra que les débats de la communauté internationale se concentrent aussi sur l'amélioration des mécanismes d'exécution, la coopération Sud-Sud et le transfert des technologies afin que les pays en développement disposent d'outils et de ressources pour réaliser leurs objectifs de développement.

71. La Commission doit donner priorité aux intérêts des pays africains les moins avancés et aux pays en développement sans littoral ainsi qu'aux petits États insulaires en développement, notamment en appuyant la mise en œuvre de la trajectoire de croissance de Samoa. Il faut encourager les pays en développement à prendre des mesures décisives pour s'adapter aux effets du changement climatique et les atténuer. À cet égard, l'Inde, qui encourage avec succès l'utilisation des technologies non polluantes, fait valoir que les stratégies des pays en développement visant à atténuer les effets du changement climatique et à s'adapter à ces effets doivent être appuyées par un résultat équitable des négociations menées au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Les promesses non encore tenues concernant l'appui financier et technique doivent être honorées et les pays développés doivent manifestement être les premiers à réduire les émissions conformément aux principes d'équité et de responsabilité commune mais différenciée.

72. **M. González de Linares Palou** (Espagne) dit que le rapport du Groupe de travail ouvert sur les objectifs de développement durable constitue une base

solide pour les travaux préparatoires du sommet de septembre 2015. L'Espagne s'est acquittée de ses engagements au titre des objectifs du Millénaire pour le développement et des futurs objectifs de développement durable comme elle l'a montré en paroles et en actes, même en des périodes difficiles et changeantes. En 2007, l'Espagne a établi, avec le concours du Programme des Nations Unies pour le développement, un fonds de 900 millions de dollars, le fonds le plus important jamais mis en place par un seul pays au profit des objectifs du Millénaire pour le développement. L'Espagne figure parmi les pays les plus durement touchés par la crise; elle n'a cependant jamais prétexté la crise et ne voudrait jamais user de ce prétexte pour s'affranchir de ses engagements envers les plus désavantagés et vulnérables d'autres pays.

73. Le Gouvernement espagnol a récemment établi le premier fonds visant à faciliter la transition des objectifs du Millénaire pour le développement vers les objectifs de développement durable, et ce fonds est déjà pleinement opérationnel. Une partie de ce fonds a été affectée aux petits États insulaires en développement. En effet, l'Espagne a parrainé un dialogue thématique sur le changement climatique lors de la troisième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement tenue à Samoa. L'une des premières actions du nouveau Roi d'Espagne sur la scène mondiale a été de participer au récent Sommet sur le climat (2014), au cours duquel il a déclaré que l'Espagne a été le premier pays à contribuer au fonds pour l'adaptation, et qu'elle opère une transition vers un modèle économique fondé sur les énergies renouvelables. Elle est également le premier pays où l'énergie éolienne a été la principale source de production d'électricité durant une année entière.

74. Il reste encore beaucoup à faire pour résoudre les problèmes de la planète et satisfaire les besoins les plus pressants de ceux qui se trouvent dans des situations difficiles. Il ne suffit pas de s'asseoir dans une salle de conférence pour négocier et se mettre d'accord sur des déclarations ou des projets de résolutions alors que dans le monde extérieur des milliers de personnes souffrent de l'épidémie Ebola ou ont besoin de soins de santé de base, que des centaines de jeunes filles sont enlevées parce qu'elles vont à l'école, que des femmes pâtissent de discrimination en public et sur le lieu de travail, que des handicapés se heurtent à des difficultés qui les empêchent de mener une vie normale et que

nombre d'individus n'ont pas accès à l'alimentation, à l'eau, aux soins de santé, à l'assainissement ou à l'éducation.

75. **M. Momen** (Bangladesh) dit que la date limite pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement approche à grands pas. La communauté internationale doit s'efforcer de progresser autant que possible dans le peu de temps qu'il reste. Les États Membres doivent également s'employer à établir des liens entre les objectifs et le programme de développement pour l'après-2015 en vue de faciliter une transition naturelle entre les deux opérations. Si le programme de développement pour l'après-2015 ne parvient pas à éliminer la pauvreté, les efforts mondiaux seront jugés comme un échec par les générations futures. La communauté internationale doit aussi veiller à ce que des ressources financières suffisantes soient affectées au développement dont on ne saurait sous-estimer l'importance. Comme la plupart des États, le Bangladesh est convaincu que la migration fait partie intégrante de la réflexion sur le développement et il est prêt à collaborer avec la communauté internationale pour réduire les coûts de la migration et à faire en sorte que les politiques migratoires avantagent les pauvres.

76. Près des trois quarts des habitants des pays les moins avancés vivent encore dans la pauvreté et la part de ces pays dans le commerce international est restée stagnante aux alentours de 1 % sur plus de 40 ans. Les pays développés ont promis de verser entre 0,15 % et 0,20 % de leur produit national brut au titre de l'APD aux pays les moins avancés, mais nombre d'entre eux n'ont pas tenu leurs promesses. La communauté internationale doit donc redoubler d'efforts pour promouvoir le développement et éliminer l'extrême pauvreté dans les pays les moins avancés.

77. **M. Montilla** (République dominicaine) dit que la délégation dominicaine attache une importance toute spéciale aux efforts visant à accélérer la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et à les incorporer dans le programme de l'après-2015. La revitalisation de l'agriculture et de la capacité de production alimentaire est indispensable à l'élimination de l'extrême pauvreté et de la faim, surtout dans les pays en développement. Sur les 155 municipalités que compte la République dominicaine, 133 dépendent de l'agriculture et de l'élevage; le Gouvernement dominicain est donc en train de réaménager le secteur agro-alimentaire pour en faire

l'un des piliers de la croissance économique et, à cet effet, il crée des emplois ruraux et garantit l'accès aux prêts, modernise l'infrastructure rurale et reboise les zones de desserte. Une innovation a été la politique des « visites inopinées » dans les communautés rurales par le Président de la République, ce qui lui a permis d'engager le dialogue directement avec les paysans et de déterminer les besoins et les priorités de chaque communauté. Lorsque des coopératives proposent des projets viables, elles reçoivent des prêts et une assistance technique pour construire des infrastructures et des défenses contre les catastrophes naturelles.

78. La République dominicaine a réussi à réduire le taux de pauvreté de six points de pourcentage et a sorti plus d'un demi-million de personnes de la pauvreté, surtout en raison des efforts du Gouvernement et de la rapide modernisation économique de la décennie précédente. Le financement du développement est essentiel à l'intensification des efforts visant à réduire la pauvreté et à renforcer le multilatéralisme, le commerce international et la coopération au développement. Dans la période préparatoire à la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, un partenariat mondial devrait être établi sur la base du Consensus de Monterrey, de la Déclaration de Doha sur le financement du développement et du document final de Rio+20.

79. Le changement climatique est un danger pour tout le monde mais surtout pour les petits États insulaires en développement. Les négociations relatives à un nouvel accord sur le climat, qui doit être adopté lors de la Conférence de Paris sur les changements climatiques en 2015, devraient se dérouler parallèlement au processus de réduction des risques de catastrophes pour l'après-2015. La République dominicaine reconnaît la nécessité de la transparence dans l'utilisation des fonds publics, d'un meilleur système de recouvrement de l'impôt et de meilleurs services publics.

80. **M. Bame** (Éthiopie) dit que la délégation éthiopienne se félicite de la récente décision de l'Assemblée générale, dans sa résolution 68/309, de faire de la proposition du Groupe de travail ouvert sur les objectifs du développement durable, « la base principale aux fins de l'insertion des objectifs de développement durable dans le programme de développement pour l'après-2015 ». On s'accorde généralement à reconnaître que l'élimination de la pauvreté, qui reste l'un des principaux défis mondiaux,

ne sera possible que si la communauté internationale prend des mesures pour améliorer la sécurité alimentaire et l'accès à l'énergie, à l'eau, et à l'assainissement; modernise les infrastructures nationales et appuie l'éducation de qualité, la création d'emplois, les services de santé, la croissance profitant à tous ainsi que le développement agricole et industriel. Il faut également se préoccuper d'inverser la dégradation de l'environnement, de protéger les écosystèmes qui fournissent les ressources et les services dont le monde dépend, d'assurer l'autonomisation des femmes et des filles et de combattre l'inégalité des revenus de plus en plus criante. Il est reconnu en outre que tout en se voulant de portée universelle, le programme de développement pour l'après-2015 doit tenir compte aussi des politiques, priorités, capacités et niveaux de développement nationaux et se construire en tenant compte des enseignements tirés de l'exécution des objectifs du Millénaire pour le développement.

81. L'Afrique, qui n'a virtuellement rien fait pour causer le changement climatique, continue d'être le continent le plus touché par ce phénomène. On a grandement besoin de franchir un pas décisif lors de la Conférence de Lima sur les changements climatiques. Les pays développés sont également priés de remplir leurs engagements quant à la mobilisation de 100 milliards de dollars par an au profit du Fonds vert pour le climat, d'ici à 2020.

82. Dans un récent rapport pour le Conseil économique et social, le Secrétaire général a noté avec préoccupation que l'APD pour l'Afrique avait accusé une baisse de 5,6 % en 2013 (E/2014/77, par. 6). Il est urgent d'agir pour inverser cette tendance. Un engagement mondial pour le financement du développement sera crucial dans les prochaines années. À cet égard, le Comité intergouvernemental d'experts sur le financement du développement durable a fait des recommandations pour stimuler les débats sur la manière de financer le programme de développement pour l'après-2015. À cette fin, l'Éthiopie accueillera, en 2015, la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, espérant qu'à cette occasion un accord sera durablement conclu sur le financement du programme de développement pour l'après-2015. Si l'on veut réaliser les objectifs de développement durable, il faudra également mettre en place un mécanisme efficace pour contrôler l'exécution des opérations.

83. L'Éthiopie met en œuvre sa stratégie d'économie verte résistant au changement climatique, en vue d'exploiter ses sources d'énergie renouvelables et de réussir son développement durable. Elle a considérablement augmenté sa capacité de production énergétique et plus de 50 % de la population ont maintenant accès au réseau de distribution d'électricité. De grands projets d'infrastructure ont été menés à bien ou sont en cours et des efforts sont déployés pour créer des conditions favorables à l'entreprise. Rien qu'au cours des trois dernières années, l'Éthiopie a reçu plus de 3,6 milliards de dollars en investissement direct étranger, ce qui a fortement relancé la croissance et l'emploi. L'Éthiopie a réalisé la plupart des objectifs du Millénaire pour le développement; elle a notamment diminué de moitié le nombre de personnes vivant dans la pauvreté et a réduit la mortalité infantile trois ans avant la date butoir de 2015.

84. En raison des difficultés spécifiques auxquelles ils se heurtent, les pays en développement sans littoral doivent continuer de recevoir une attention particulière. À cet égard, l'Éthiopie espère vivement que la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral aidera la communauté internationale à établir des priorités en vue d'un nouveau cadre d'action plus complet, à l'intention de ces pays pour la prochaine décennie.

85. **M. Nduhura** (Ouganda) dit que la délégation ougandaise est d'accord également pour que la proposition du Groupe de travail ouvert sur les objectifs de développement durable serve de base principale aux fins de l'insertion des objectifs de développement durable dans le programme de développement pour l'après-2015 (résolution 68/309 de l'Assemblée générale). Alors que la date butoir de 2015 fixée pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement approche rapidement, il est évident que de considérables progrès ont été effectués. L'Ouganda, par exemple, a réussi à diviser par deux le nombre de personnes vivant avec moins de 1,25 dollar par jour en 2010, et moins d'un Ougandais sur quatre vit encore en dessous du seuil national de pauvreté. Le pays a institué l'enseignement primaire et secondaire universel et plus de 70 % de la population ont accès à l'eau potable et à l'assainissement. L'accès aux services sociaux de base continue de progresser et l'espérance de vie a augmenté de 12 ans. Toutefois, nombre de pays en développement, notamment en Afrique, ne seront pas

en mesure de réaliser les objectifs avant la date limite de 2015, en raison surtout de l'insuffisance des progrès accomplis dans la formation d'un partenariat mondial de développement qui pourrait mobiliser les ressources nécessaires.

86. Il est clair que des progrès sont encore nécessaires et, suite à l'adoption de la résolution 68/309 de l'Assemblée générale, les négociations intergouvernementales tant attendues pourront commencer sur un programme de développement et de transformation pour l'après-2015. L'élimination de la pauvreté sous toutes ses formes devra être la priorité absolue de ce programme. À cette fin, le renforcement des partenariats entre les gouvernements, le secteur privé, la société civile, les fondations, les organisations internationales et les institutions financières internationales seront de la plus haute importance. Les gouvernements doivent cependant prendre la tête de la lutte contre la pauvreté et incorporer les objectifs du développement durable dans leurs plans nationaux de développement. Cela permettra aux partenaires de développement d'identifier les domaines critiques sur lesquels ils peuvent intervenir. Des partenariats mondiaux authentiques, des sources de financement prévisibles et sûres, ainsi que des mécanismes solides et efficaces pour la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation s'avèreront indispensables au succès du programme de développement pour l'après-2015. Pour garantir que les pays les moins avancés puissent réaliser un développement durable, le nouveau programme devra mettre au rang des priorités l'aménagement des infrastructures, l'accès sans limites aux marchés régionaux et internationaux pour les produits des pays les moins avancés, les transferts de technologies de production, le maintien de la paix et de la sécurité et les mesures permettant de relever les défis posés par le changement climatique.

La séance est levée à 13 heures.